

4^{èmes} États Généraux de la SANTÉ en RÉGIONS

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)



Contexte et objectif

Les ACT sont issus de la lutte contre le sida, l'hébergement des personnes malades fut une préoccupation des associations au début des années 90. En 1994, la DGS financera un programme expérimental d'appartements de coordination thérapeutique.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, intégrera les ACT et ils deviendront des établissements médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie.

Cette loi permettra l'accueil de malades souffrant de pathologies sévères. Les gestionnaires d'ACT sont essentiellement des associations.

Promoteur, Co-promoteur, Accréditation

Promoteur : Association Diagonale Ile de France
20, av. de la Terrasse - 91260 Juvisy sur Orge
© 01 69 24 85 60

diagonale.idf@wanadoo.fr

www.diagonale-idf.org

Autorisation : 2003 – 1326 du 10 juillet 2003

Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS-IDF)

Caisse d'Assurance Maladie IDF



Description du projet

Les missions :

➔ La Coordination médicale :

Le médecin des ACT assure le suivi médical et la coordination des soins.

Elle comprend :

- Les relations avec les médecins hospitaliers, libéraux...
- La coordination HAD, SSIAD, infirmiers libéraux...
- L'aide à l'observance thérapeutique
- L'éducation à la santé et la prévention

➔ La coordination psycho-sociale :

Elle comporte notamment :

- L'écoute des besoins et le soutien
- L'accès aux droits
- L'aide à l'insertion

L'association a privilégié l'accueil de familles monoparentales et a élargi l'équipe de professionnels qui se compose d'infirmiers, éducatrices de jeunes enfants, psychologues, auxiliaire de puériculture, assistants sociaux.

Les appartements sont loués par l'association dans le tissu urbain : F1, F2, F3...

La personne malade accueillie, le cas échéant, avec sa famille prend en charge les frais inhérents à la vie quotidienne : alimentation, transports, vêtements...

L'Association peut si besoin pallier l'absence de ressources.

Les équipes des ACT travaillent en partenariat avec les hôpitaux, les services de soins palliatifs, les Coordinations Régionales de lutte contre le Virus de l'Immuno-déficience Humaine (COREVIH), les Centres Médico-psychologiques (CMP), la Protection Maternelle Infantile (PMI)...

La durée du séjour est définie par la structure sur la base d'un projet individuel.

Les ACT accueillent des personnes malades pour lesquelles il reste possible d'envisager un projet de vie. Ce sont des personnes en situation de vulnérabilité, atteintes d'une pathologie somatique souvent accompagnée de comorbidités.

Les Appartements de Coordination Thérapeutique sont un dispositif à l'articulation du champ médical et du champ social.

Bilan Évaluation

- Depuis 20 ans, **418 malades** ont été accueillis (accompagnés de 123 enfants).
- **279 malades** sont sortis avec un logement personnel.
- La file active est en moyenne de **80 malades** (accompagnés d'une trentaine d'enfants).

La lutte contre le sida a permis de créer un outil efficace, plus humain et moins coûteux que l'hôpital.

Communication

- Présentation du dispositif ACT au COREVIH-EST (IDF) - Novembre 2010
- *Les ACT : vivre en famille, un droit précaire*. Article paru sur le Journal du sida – Janvier 2009
- *Le dispositif ACT*. Intervention à la Ligue contre le cancer – Janvier 2009
- *L'hébergement des malades du sida*. Intervention au Ministère de la Santé – Juin 1993

Financement Estimation du coût

Coût à la place en 2013 : 31 230 €

Financement : Assurance maladie sur décision de l'ARS - IDF